

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

M PATRIMOINE

Entreprise individuelle : Frédéric Moreau
Siège social : Bois de la Loge, 16230 Puyréaux
Téléphone : 06 72 02 97 66
Mail : contact@moreau-patrimoine.fr
Site internet : www.moreau-patrimoine.fr
RCS Angoulême 503 886 616 **Activité (code NAF) :** 66.22Z
Assurance et Garantie Financière n°114 240 090 Covéa Risks
19-21 Allée de l'Europe 92616 Clichy Cedex

CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

Votre conseiller s'est engagé à respecter le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF. Ce dernier est disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

MISSION

Un professionnel qui s'engage, **vous assiste, vous conseille et vous guide dans l'organisation de votre patrimoine ou dans le choix de vos investissements.**

STATUTS REGLEMENTES

Conseiller en investissement Financier (CIF), enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Intermédiaire en assurance (ORIAS), positionné dans la catégorie « courtier d'assurance ou de réassurance » de type C, selon l'article L.520-1 II 1°. Inscrit sur le Registre des Intermédiaires en Assurance tenu par l'ORIAS sous le n°09050690 (www.orias.fr), placé sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP). Adresse postale : au 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 09. Adresse internet : www.acpr.banque-france.fr.

Courtier en Opération de Banque et en Service de Paiement (COBSP), sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Agent Immobilier sans manquement de fonds, titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°TPP 131 délivrée par le Préfeture de Charente.

PARTENAIRES, COMPAGNIES et PROMOTEURS PRODUITS

Aucun lien capitalistique ou commercial significatif n'existe avec les établissements de produits.

TYPE DE PRODUITS	NOM	Rémunération
Placements financiers	Generali Patrimoine, Vie Plus, CD Partenaires, Swiss Life...	Commissions
Bancaire	CD partenaires, GE Money Bank, Caisse d'Epargne, CIC, Banque Populaire, Crédit Agricole...	Commission et/ou honoraires
Immobilier	Bouygues, Monne-Decroix, Nexity, La Référence Pierre, Cerenicimo, Sévérini, PROMEO, Iplus, Vinci, Odalis, UFG, CIR, Cogedim, Fonta, PERL, Kaufman & Broad...	Commission
SCPI/SCI	UFG-LFP, PERIAL, Sofidy, PRIMONIAL, UFFI, CILOGER, Paref Gestion, Urban Patrimoine...	Commission
OPCVM	Lazard Frère Gestion, Carmignac, Fidelity, DNCA, EDRAM, Rothschild, KBL Richelieu...	Commission
Capital-investissement	Arkéon Gestion, Sigma Gestion, 123 Venture, A Plus Finance, Nextage, UFG-LFP...	Commission
Gamme Professionnels	Débory ERES, Generali Vie, April, Alptis, Ciprés...	Commission

Conformément aux dispositions de l'article 325-4 du règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Paraphe (s) :

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Covea-Risks N°114240090. Responsabilité Civile Professionnelle : Montant des garanties en responsabilité Civile dont CIF : 1 000 000 €. Montant des garanties en courtage d'assurance de personnes : 2 500 000 €. **Garanties Financiers :** Montant des garanties en démarchage bancaire et financier : 115 000 €. Montant des garanties en courtage d'assurance de personnes : 115 000 €. Montant des garanties d'agent immobilier : 110 000 €.

MODE DE FACTURATION ET DE REMUNERATION

Deux modes de rémunération sont envisageables : honoraires et commissions.

- ✓ Des honoraires pour les missions de conseil et dans le cas de contrat de suivi.
- ✓ Des commissions de la part des fournisseurs dans le cas de commercialisation de solution.

Le choix du mode de rémunération est défini et contractualisé par une lettre de mission.

HONORAIRES

ACTES	Mini	MAXI
Tarif Horaire	50 €	100 €
Tarif Forfaitaire	300 €	2 500 €
Audit patrimonial / Préconisations	300 €	2 500 €
Courtage en prêts	500 €	3 000 €
Recherche de biens immobiliers	1 500 €	3 000 €
Suivi annuel de patrimoine et produits financiers	300 €	2 000 €

COMMISSIONNEMENTS

Solutions financières : Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80 % de ceux-ci.

Solutions immobilières : Le client ne règle à M Patrimoine aucunes commissions dans le cas d'achat d'une solution immobilière. Les commissions versées par le promoteur à M Patrimoine sont comprises entre 3 % et 8 % selon l'investissement.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Courrier : Frédéric Moreau, Bois de la Loge, 16230 Puyréaux. Téléphone : 06 72 02 97 66. Mail : contact@moreau-patrimoine.fr

Adresse du médiateur de l'ANACOFI : 92 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS.

Adresse du médiateur de l'AMF : Madame Marielle Cohen-Branche, AMF, 17 Place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02.

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants : Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai. Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

AVERTISSEMENT

Vous avez émis le souhait d'obtenir une réponse d'un professionnel contrôlé exerçant une activité réglementée. De la véracité et de l'exactitude de vos réponses au questionnaire dépendra la qualité de son travail. Votre conseiller s'est engagé au respect de règles de bonne conduite incluant le secret professionnel et la protection de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit à modification ou à destruction des informations personnelles détenues par votre conseiller sauf pour celles nécessaires à l'exercice de sa profession ou imposées par la loi. Si vous souhaitez ne pas répondre à certaines questions, vous voudrez bien fournir à votre conseiller une lettre de refus de répondre, datée et signée, dans laquelle vous donnerez toutes les informations que vous estimez nécessaires pour que votre conseiller puisse émettre un avis. Vous reconnaissez avoir connaissance des tarifs de votre conseiller, de ses méthodes de travail et avoir en votre possession sa plaquette d'information légale ANACOFI-CIF.

Date:	Nom(s), Prénom(s): Signature(s) :	Nom(s), Prénom(s): Signature(s):
-------	--------------------------------------	-------------------------------------